

(N° 56.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 2 MARS 1921

Rapport de la Commission de la Justice, chargée
d'examiner le Projet de Loi rétablissant à Ypres
le siège du tribunal de 1^{re} instance d'Ypres.

*(Voir les nos 15, 95 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,
séance du 10 février 1921.)*

Présents : MM. le comte GOBLET D'ALVIELLA, président; BRAUN,
CARTON, DU BOST, MOSSELMAN et SERRUYS, rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi soumis aux délibérations du Sénat a pour but de rétablir à Ypres le siège du tribunal de 1^{re} instance qui pendant la guerre a été transféré à Poperinghe, puis à Watou et plus tard de nouveau à Poperinghe.

La ville d'Ypres, en grande partie détruite et ne possédant pas de locaux assez vastes pour abriter les services du tribunal, celui-ci a dû être maintenu à Poperinghe depuis la cessation des hostilités. Mais d'importants travaux de restauration ayant été effectués, notamment à la caserne d'infanterie où siège déjà actuellement le tribunal pour dommages de guerre, il semble que le transfert définitif du tribunal peut se faire au chef-lieu d'arrondissement. Toutefois le Gouvernement propose de lui réserver le choix du moment le plus opportun où le transport pourra s'effectuer sans inconvénient. La Chambre des Représentants a voté le projet à l'unanimité; c'est à la même unanimité que votre Commission de la Justice en propose l'adoption.

Le Rapporteur,
SERRUYS.

Le Président,
C^{te} GOBLET D'ALVIELLA.